

Tableau 4.2 Québec Ratio éducateur-enfants selon l'âge de l'enfant

Âge de l'enfant	Ratio d'encadrement*	Taille maximale du groupe
Naissance - 18 mois	1:5	
18 mois - 4 ans	1:8	
4 ans - moins de 5 ans au 30 septembre	1:10	
5 ans et plus au 30 septembre	1:20	Aucune taille maximale de groupe n'est prescrite par la Loi ou par le Règlement sur les SGEE.

a Lorsqu'un seul membre du personnel de garde est présent, une personne adulte doit être disponible pour le remplacer s'il doit s'absenter en cas d'urgence.